



AirPlus Corporate Cards

Une technologie de sécurité de pointe

Contrairement à nos produits de paiement purement digitalisés, nous distinguons les paiements sur site et en ligne (ainsi que les commandes par courrier et par téléphone / MOTO) pour nos Cartes Corporate AirPlus.

Paiements sur site :

Pour les paiements sur site, rien ne change par rapport à l'utilisation précédente de vos Cartes Corporate AirPlus. La présentation de votre carte de crédit et la saisie de votre code PIN pour l'authentification sont déjà standard.

Votre Carte Corporate AirPlus est équipée du paiement sans contact Mastercard®PayPass™. Vous pouvez effectuer des paiements sans contact jusqu'à un montant de 50 EUR / 45 GBP / 80 CHF / 100 PLN. Vous pouvez recevoir un reçu de paiement pour ces montants sur demande. Pour les montants supérieurs, des tickets de caisse sont imprimés automatiquement.

Paiements en ligne¹ :

Là aussi, la majorité de nos clients utilisent déjà la procédure 3D Secure pour les paiements en ligne. La procédure 3D Secure est désormais obligatoire pour tous les paiements en ligne. Cela signifie que tous les titulaires de Cartes Corporate AirPlus doivent également créer un profil 3D Secure lors de la connexion au Portail AirPlus ; le plus important ici est d'entrer votre numéro de téléphone et de définir une question de sécurité. Si vous créez plusieurs profils, vous devez en définir un par défaut. Dans votre profil 3D Secure, vous définissez quelle option est disponible pour vous. L'option 2, cependant, ne peut être sélectionnée qu'après avoir installé l'application AirPlus Mobile et saisi vos paramètres.

¹ L'application AirPlus Mobile est actuellement disponible en Allemagne mais sera également disponible dans d'autres pays détenteurs de la carte Corporate AirPlus tels que le Royaume-Uni, la France, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas, la Suisse et l'Autriche dès l'automne.

Les étapes suivantes vous guident dans le processus 2FA :

- **Option 1** : Combinaison du numéro de téléphone et de la question de sécurité
Dès que vous effectuez une transaction en ligne, vous recevez un mot de passe à usage unique sur votre téléphone portable et devez également répondre à la question de sécurité.
- **Option 2** : Combinaison du numéro de téléphone et de la biométrie (par exemple, reconnaissance des empreintes digitales ou du visage avec l'application AirPlus Mobile).
Ajoutez votre numéro de téléphone portable sur le Portail AirPlus et téléchargez l'application sur votre téléphone, en utilisant votre identifiant du Portail AirPlus pour l'application et en reliant vos Cartes Corporate AirPlus dans l'application. Dès que vous effectuez un paiement en ligne, vous recevez une notification push vous demandant de confirmer la transaction soit par empreinte digitale, soit en saisissant un code PIN.